

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Février 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	36

L'an deux mille vingt-six, le 05 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 Janvier 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES (représenté par son suppléant Eric FABRE) ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Alain TAILHAN ; Dominique VIDAL

Avant donné pouvoir : Jean-Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Marie-Josée FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Jean-Jacques MAILHAC à Catherine LISTER

Étaient absents : Robert AZAÏS ; Alexandre DYE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Sylvie MIQUEL

Délibération n° : 2026.02.05/024

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

VU les articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire ;
VU la loi n° 2015.991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux, bien que non soumise à l'obligation d'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire, a décidé de débattre sur les orientations générales du budget primitif ;

CONSIDERANT que les membres du Conseil Communautaire ont été invités à prendre connaissance du rapport ci-joint afin de pouvoir débattre des orientations budgétaires du budget 2026 de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (36 POUR)**

- **Prend acte** de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire portant sur les budgets principal et annexes de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux avant l'établissement des budgets 2026
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de séance
Mme Sylvie MIQUEL



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr